



## REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

### POLYCLINIQUE MAJORELLE

**ACTIVITÉ**  
Maternité - Chirurgie

**ADRESSE**  
95, rue Ambroise Paré  
54 000 NANCY

**REPRÉSENTANT LÉGAL**  
Mme BRENET, directrice

**CATÉGORIES ET TYPES D'ÉTABLISSEMENT**  
3<sup>ème</sup> catégorie type U



# SOMMAIRE

<b>Fiche de synthèse</b>	p. 3
<b>Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public</b>	p. 4
<b>Accessibilité aux différentes prestations de l'établissement</b>	p. 5
<b>Attestation des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées</b>	p. 7

## ANNEXES

Annexe 1 <b>Documents relatifs à la mise en accessibilité</b>	p. 9
Annexe 2 <b>Maintenance des équipements d'accessibilité</b>	p. 10
Annexe 3 <b>Approbation AD'AP</b>	p. 11
Annexe 4 <b>Calendrier AD'AP</b>	p. 12



# FICHE DE SYNTHÈSE

## Bienvenue à la Polyclinique Majorelle

- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

Oui  Non  
 Oui  Non

## Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- **Le personnel est sensibilisé.**  
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.
- **Le personnel est formé.**  
C'est à dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.
- **Le personnel sera formé.**

## Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé
- Le personnel connaît le matériel

Oui  Non  
 Oui  Non

## Contact

- **Nom du responsable accessibilité de l'établissement**
- E-mail :
- Téléphone :

## Consultation du registre public d'accessibilité

- À l'accueil
- Sur le site internet

N° SIRET 34046694500037

Polyclinique Majorelle

95, rue Ambroise Paré – 54 000 NANCY



# DOCUMENT D'AIDE À L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES À DESTINATION DU PERSONNEL EN CONTACT AVEC LE PUBLIC

---

(Extrait de l'article 1 de l'arrêté du 19/04/2017)

« Le registre public d'accessibilité contient les pièces suivantes ou une copie de celles-ci :

...

8) Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction;... »

Le mémento "**Bien accueillir les personnes handicapées**" édité conjointement par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le Ministère du logement et de l'habitat durable, est porté disponible sur [www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

[https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/guide\\_numerique\\_accueil\\_PH\\_3.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/guide_numerique_accueil_PH_3.pdf)



# ACCESSIBILITÉ AUX DIFFÉRENTES PRESTATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

---

## Présentation des modalités d'accessibilité aux différentes prestations qui sont proposées par l'établissement

### Personne à mobilité réduite

#### Accès & pratiques aux activités

- Accès en continuité avec le parking extérieur
- Bâtiment à simple rez-de-chaussée, de plein pied, sans ressaut
- Cheminements extérieurs internes à l'établissement (dans le jardin) : font l'objet de travaux de mise en accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP

#### Espace de restauration

- Accessibilité de plain pied avec le reste de l'établissement

#### Sanitaires

- Sanitaire individuel dans chaque chambre PMR
- Sanitaires communs et accessibles au public à proximité de l'entrée (mise en accessibilité des lavabos prévue dans l'ADAP)

### Handicap visuel

#### Accès & pratiques aux activités

- Numérotation des chambres en relief : mise en place prévue 2022

#### Espace de restauration

- Renforcement de l'éclairage fait en 2016

#### Banque d'accueil

- Eclairage renforcé

# ACCESSIBILITÉ AUX DIFFÉRENTES PRESTATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

## Présentation des modalités d'accessibilité aux différentes prestations qui sont proposées par l'établissement

### Handicap auditif

#### Accès & pratiques aux activités

- Affichage de manière lisible, visible et bien contrastée

#### Espace de restauration

- Affichage des menus de manière lisible, visible et bien contrastée

### Handicap mental

#### Accès & pratiques aux activités

- Accompagnement par du personnel formé.

#### Espace de restauration

- Accompagnement par du personnel formé.

#### Sanitaires

- Accompagnement par du personnel formé.

# ATTESTATION DES ACTIONS DE FORMATION DES PERSONNELS CHARGES DE L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES

## Description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

(Extrait de l'article 1-II de l'arrêté du 19/04/2017)

« Pour les établissements recevant du public de 1e à 4e catégorie :  
...le registre public d'accessibilité contient une **attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur** décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs. Lorsque le personnel chargé de l'accueil des personnes handicapées est affecté à plusieurs établissements, cette attestation peut être réalisée pour l'ensemble des établissements concernés. »

Description des actions de formation : E-LEARNING «accueil de personnes en situation de handicap dans les ERP»

Date : 24/12/2018

Lieu : Polyclinique Majorelle

Liste des participants: (Voir ci-dessous)

Nom et prénom	Fonction	Signature
Mme VINOT	Responsable administrative	
Mme BRENET	Directrice	
Mr GERVIER Wilfrid	Responsable technique	
Mme DUPOMMIER	Assistante de direction	

L'employeur :



Date et signature :

03.01.2019

# ANNEXES

# ANNEXE 1

## DOCUMENTS RELATIFS À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ

(Extrait de l'article 1 de l'arrêté du 19/04/2017)

«Le registre public d'accessibilité contient les pièces suivantes ou une copie de celles-ci : ...

1. Lorsque l'établissement est nouvellement construit, l'attestation prévue par l'article L. 111-7-4 après achèvement des travaux;
2. Lorsque l'établissement est conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014, l'attestation d'accessibilité prévue à l'article R. 111-19-33;
3. Lorsque l'établissement fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée conformément aux articles R. 111-19-31 à R. 111-19-47, le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement;
4. Lorsque l'établissement fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période, le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda, prévu à l'article D. 111-19-45;
5. Lorsque l'établissement fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée et à l'achèvement de celui-ci, l'attestation d'achèvement prévue à l'article D. 111-19-46;
6. Le cas échéant, les arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité mentionnées à l'article R. 111-19-10;
7. Lorsque l'établissement a fait l'objet d'une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, la notice d'accessibilité prévue à l'article D. 111-19-18; ... »

### Liste des pièces à joindre

- Établissement nouvellement construit : **l'attestation d'achèvement des travaux**
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : **l'attestation d'accessibilité**
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : **le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement (voir Annexe 4 – Calendrier AD'AP)**
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : **le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda**
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : **l'attestation d'achèvement**
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité**
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : **la notice d'accessibilité**
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction**
- ERP de 1ère à 4e catégorie : **une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.**





# ANNEXE 3

## APPROBATION AD'AP



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS  
ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC  
SOUS-DIRECTION DE LA SECURITE DU PUBLIC  
BUREAU DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC  
mel : [pp-dtpp-sdsp-berp-qualite@interieur.gouv.fr](mailto:pp-dtpp-sdsp-berp-qualite@interieur.gouv.fr)  
N° 15152

ID 33082 patrimoine

PARIS, LE 16 DEC. 2015

Madame, Monsieur,

Par courrier reçu le 23/11/15, vous m'avez soumis pour approbation, un dossier d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) déposé en vertu des dispositions de l'article L.111-7-6.II du code de la construction et de l'habitation concernant :

VEDICI HOLDING  
58 bis, rue de la boétie  
75008 PARIS

Cet Ad'AP de patrimoine porte sur:

- 1 période  
 2 périodes  
 3 périodes

21 DEC. 2015

Après avis de la sous-commission pour l'accessibilité des personnes handicapées en sa séance du 9 décembre 2015, votre Ad'AP est :

Approuvé

Rejeté. Aussi, je vous invite, conformément aux dispositions de l'article R.111-19-40 du code de la construction et de l'habitation, à me transmettre un nouvel Ad'AP dans un délai de 3 mois.

Motifs :

Je rappelle qu'en application de l'article L.111-8 du code de la construction et de l'habitation, les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification des établissements recevant du public visés par cet Ad'AP de patrimoine doivent faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation déposée auprès des mairies ou auprès de mes services pour ceux situés à Paris.

AT : 07 50 56 15 05 91 6

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73  
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)  
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)



# ANNEXE 4

## CALENDRIER AD'AP

Site	Thème d'accessibilité	Local ou zone	Constat	Action retenue	Date de début	Date de fin	Année ADAP
POLYCLINIQUE MAJORELLE	Chemins extérieurs Caractéristiques	Depuis le portail jusqu'à l'entrée principale	Le cheminement extérieur n'est pas repéré	Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur	S1-2016	S2-2016	1
POLYCLINIQUE MAJORELLE	Stationnement	Devant entrée du bâtiment	L'emplacement de la place de stationnement nouvellement créée n'est pas correctement signalé	Mettre en place une signalisation verticale	S1-2018	S2-2018	3
POLYCLINIQUE MAJORELLE	Circulations Intérieures Horizontales - Caractéristiques	Ensemble des circulations	L'éclairage des circulations est en cours de remplacement (led). Les zones où l'éclairage n'a pas été modifié restent insuffisamment éclairées (extrémités des ailes). Par ailleurs, malgré le remplacement des luminaires, la valeur d'éclairage de certaines zones reste inférieure à 100 lux.	Remplacer ou renforcer l'éclairage	S1-2021	S2-2021	6
POLYCLINIQUE MAJORELLE	Escaliers	Escaliers	La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	S1-2020	S2-2020	5
POLYCLINIQUE MAJORELLE	Escaliers	Escaliers	L'éclairage de l'escalier est insuffisant (< 150 lux)	Renforcer l'éclairage de l'escalier	S1-2020	S2-2020	5
POLYCLINIQUE MAJORELLE	Ascenseurs	Ascenseurs	Le temps de fermeture de la porte de l'ascenseur est trop court	Régler le temps de maintien de la porte ouverte	S1-2019	S2-2019	4
POLYCLINIQUE MAJORELLE	Ascenseurs	Ascenseurs	Il n'existe pas de signal sonore sur le palier prévenant de l'ouverture des portes	Mettre en place un signal sonore indiquant l'ouverture des portes	S1-2019	S2-2019	4

POLYCLINIQUE MAJORELLE	Ascenseurs	Ascenseurs	Il n'existe pas de message vocal en cabine indiquant sa position	Mettre en place un signal vocal indiquant la position de la cabine	S1-2019	S2-2019	4
POLYCLINIQUE MAJORELLE	Ascenseurs	Ascenseurs	Le dispositif de secours ne possède pas de boucle magnétique	Mettre en place un dispositif de boucle magnétique signalant les informations de secours en cabine	S1-2019	S2-2019	4
POLYCLINIQUE MAJORELLE	Chambre non adaptée	Ensemble des chambres	Le numéro de la chambre ne figure pas en relief sur la porte de la chambre	Changer le numéro de la chambre	S1-2022	S2-2023	7-8
POLYCLINIQUE MAJORELLE	Sanitaires	Sanitaires	Le lavabo des espaces sanitaires ne sont pas adaptés	Changer les lavabos par des lavabos accessibles	S1-2024	S2-2024	9